



MÉMOIRE UNIQUE SE RAPPORTANT AUX

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire

Plan de mobilité durable

Plan vert, bleu, blanc

Québec, juin 2009

Remerciements
aux membres du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Montcalm

Pour la rédaction : Lise Santerre

Pour la collaboration à la rédaction : Gabriel Chassé, Paul-André Guilbault,
Anne Gagné

Pour leurs commentaires : Véronique Vézina, Geneviève Verreault-Tremblay,
Ghislain Croft, Anne Guérette (conseillère municipale
du district Montcalm)

Benoît Limoges, bénévole, membre du Comité
espaces verts et patrimoine

Pour la coordination : Anne Gagné

TABLE DES MATIÈRES

1. Commentaires généraux	6
2. Harmonisation et cohérence.....	6
3. Densification raisonnable (PPU de la colline Parlementaire).....	7
4. Des enjeux de qualité de vie et de santé (Plan de mobilité durable)	9
5. Un meilleur partage de la voie publique (Plan de mobilité durable)	9
6. Assurer la cohérence entre les objectifs de qualité de vie et la promotion des attraits touristiques (Plan vert, bleu, blanc)	10
7. Pour la suite des démarches.....	11

1. Commentaires généraux

La Ville soumet à la consultation, ce printemps, trois plans de travail qui font état de projets d'envergure pour les prochaines années et auxquels les citoyens de Québec pourront être fiers de s'identifier. Ces plans de développement donneront une impulsion importante à la promotion des modes de vie plus actifs auprès des résidants, à l'amélioration du cadre de vie et au développement durable. Le Conseil de quartier de Montcalm tient à féliciter les autorités de la Ville et tous ceux qui ont été associés à l'élaboration de ces plans.

La décision de consulter est aussi à souligner et le conseil réitère ses encouragements à l'effet de mobiliser l'ensemble des acteurs, citoyens, commerçants, groupes communautaires, promoteurs, etc., autour de ces questions. Il s'agit là d'une façon de stimuler le débat, d'élargir la prise de décision et de susciter davantage de sensibilité à l'importance des enjeux qu'elles soulèvent. Le conseil reste disponible, comme il a eu l'occasion de le manifester déjà, à collaborer avec la Ville dans l'élaboration des meilleurs choix pour la communauté.

Nous souhaitons profiter de l'opportunité qui nous est offerte pour transmettre à la Ville quelques messages qui, pour la plupart, peuvent s'appliquer aux trois plans. C'est pourquoi le Conseil de quartier de Montcalm fait le choix de ne présenter qu'un seul mémoire.

2. Harmonisation et cohérence

Le premier message consiste à inviter la Ville à se donner une vision d'ensemble et des valeurs communes pour faciliter la prise de décision dans le cadre de son développement (qualité de vie, convivialité des modes de transports, des commerces, santé publique, environnement, etc.), ce qui nous paraît manquer à l'heure actuelle. Cette vision facilitera l'harmonisation de l'ensemble des plans proposés - qui devraient se renvoyer de manière plus explicite les uns aux autres - en s'assurant de leur cohérence et en tenant compte des politiques et des mesures déjà existantes (politique d'habitation, d'accessibilité, familiale, etc.) ou à venir (projet de réseau cyclable utilitaire), la Ville aurait aussi tout intérêt à assurer la cohésion de ses interventions avec les politiques du gouvernement du Québec et du gouvernement canadien (politiques de santé publique, de transport, de lutte contre la pauvreté, etc.), ce qui n'apparaît pas toujours d'évidence dans son discours.

Le conseil attire également l'attention de la Ville sur la possibilité de profiter des travaux prévus au programme triennal d'immobilisations pour répondre à des objectifs visés par les trois plans proposés. Il faudrait dans certains cas questionner la pertinence du critère du coût le plus bas et voir si la réfection d'une chaussée ou d'un trottoir ne pourrait pas donner lieu à un réaménagement plus sécuritaire ou si la rénovation d'un bâtiment permettrait d'en faire un « bâtiment vert ».

La Ville n'est pas nécessairement un précurseur en matière d'aménagement urbain durable et convivial. La ville de Québec dispose de très importants atouts, mais qui demeurent très sous-exploités dans ce sens. D'autres municipalités à travers le monde montrent la voie depuis de très nombreuses années et le conseil de quartier estime que la ville de Québec a du chemin à rattraper avant de prétendre devenir un cas exemplaire.

3. Densification raisonnable (PPU de la colline Parlementaire)

Il est question de densifier l'espace d'occupation du territoire, en particulier dans le PPU de la colline Parlementaire. Le conseil est entièrement d'accord avec cette idée de densification et, comme d'autres, il émet de sérieuses réserves à l'égard de l'étalement urbain. Il invite toutefois la Ville de Québec à envisager la densification avec modération. La construction d'immeubles considérés comme étant de grande hauteur relativement à leur environnement ne nous semble pas convenir à une ville comme Québec, qu'il s'agisse du centre-ville ou de la périphérie.

Sur la base de cette même logique, le conseil de quartier est d'accord avec l'idée d'exploiter les terrains vacants de la communauté urbaine, notamment les stationnements en façade. Le conseil le souhaite même ardemment, mais il est d'avis qu'il faut le faire avec circonspection, en tenant compte, entre autres choses, des répercussions des nouvelles constructions sur la mobilité des personnes, de la valeur patrimoniale des bâtiments existants à proximité, de la conservation de la lumière et du paysage. L'existence de tels bâtiments fait la particularité de la ville de Québec et il serait désastreux pour ce qui est du cachet et de ce qui fait la signature de Québec d'adopter une approche économique à courte vue et de renoncer à cette valeur existante, même mineure, puisqu'elle n'est pas si abondante.

Dans la perspective d'une densification de l'espace, le conseil engage la Ville à privilégier la mixité des fonctions (résidentielles, de travail, publiques). Il importe

toutefois de prendre des mesures pour s'assurer de la diversité des commerces et de voir à ce que les nouveaux projets de cette nature ajoutent une valeur aux services existants, plutôt que de leur faire concurrence. Le conseil croit également que le développement de la Grande Allée doit davantage passer par le déploiement des services de proximité, plutôt que par des services à caractère ludique (bars et restaurants), lesquels pourraient être contingentés. Le conseil pense que la promotion de la diversité sur le plan des services commerciaux disponibles à proximité pourrait encourager les différents regroupements de commerces à s'associer et à travailler de concert.

Dans cette même optique, une mixité de résidants doit être favorisée dans chacun des quartiers (jeunes, personnes âgées, ménages à faible revenu, etc.). Ainsi, le conseil invite la Ville à soutenir l'accès à la propriété aux jeunes familles dans les quartiers centraux. Des mesures et des politiques peuvent être mises de l'avant dans ce but, et ce, en collaboration avec les instances gouvernementales provinciales et fédérales. Aussi, la Ville doit tout mettre en œuvre afin que l'offre de logements abordables (logement social et communautaire) soit accrue dans ces quartiers, notamment sur la colline Parlementaire.

Le conseil souhaite que la Ville favorise les rénovations et le recyclage des bâtiments patrimoniaux, aussi bien institutionnels que privés, notamment en bâtiments « verts ». Il a déjà eu l'occasion de se prononcer sur le fait que le patrimoine est surtout une question de mémoire et que la valeur d'un bâtiment ancien tient autant, sinon plus, à la volonté populaire de le conserver qu'à l'avis des experts. Aussi, il importe d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens et il faut s'efforcer de concilier les divers intérêts en jeu dans l'élaboration des projets de développement, de façon à les rendre acceptables à tous égards.

Enfin, le conseil pense que la requalification des sites identifiés par la Ville ne doit pas mener à une diminution de la qualité de vie des quartiers, notamment par le remplacement de résidants permanents par une clientèle touristique de passage qui n'a pas le même niveau d'enracinement dans la communauté, n'utilisant pas les institutions d'enseignement, ne développant pas de fidélité envers les services du quartier... Ces requalifications ne doivent pas non plus mener à la disparition des éléments phares auxquels les résidants de ces quartiers sont vivement attachés (places publiques, bâtiments d'intérêt, parcs, arbres remarquables).

4. Des enjeux de qualité de vie et de santé (Plan de mobilité durable)

Les enjeux présentés dans ce plan sont d'abord de natures démographiques et économiques. Le conseil se demande pourquoi la Ville ne met pas de l'avant des enjeux de qualité de vie et de santé (diversité et proximité des services, partage de la voie publique, environnement, cadre bâti, sécurité...), qui concernent en premier lieu la population résidente plutôt que de cibler des populations extérieures à attirer ici. Maintenir, développer et améliorer ce qui existe sur place d'abord. Il y a là un objectif qui n'apparaît pas nécessairement comme une priorité actuelle, mais qui mérite d'être prépondérant. Il existe sur place une masse critique d'individus, de compétences et de services, une diversité de ressources et une richesse potentielle souvent négligées.

Choisir de favoriser la qualité de vie, celle des jeunes et des plus vieux, d'abord pour satisfaire à leurs attentes et les retenir, aura nécessairement des effets sur l'attraction de la ville. On sait, en effet, combien les conditions de vie agréables qu'on retrouve dans une ville ou un quartier font de plus en plus la différence pour attirer de nouveaux résidents, des entreprises susceptibles de créer des emplois de bonne qualité, une main-d'œuvre éduquée et sensible à ces conditions ainsi qu'une offre de services capable de satisfaire à la variété des besoins. Parmi les préoccupations auxquelles la Ville de Québec doit s'efforcer de répondre maintenant et dans les années à venir, on trouve les aménagements propices aux modes de transport actif, la diversité des écosystèmes, la préservation du patrimoine bâti, un meilleur partage de la voie publique, des déplacements sécuritaires, la réduction des embouteillages, celle de la pollution par le bruit, l'accès facile à la nature et aux activités de plein air, etc.

5. Un meilleur partage de la voie publique (Plan de mobilité durable)

Le conseil encourage fortement la Ville à favoriser un meilleur partage de la voie publique, en proposant des mesures pour inciter les résidents à utiliser les moyens de déplacement les plus actifs et les transports en commun. Il serait possible d'atteindre ainsi des objectifs de santé publique, qui sont des enjeux cruciaux dans toutes les sociétés industrielles. Les villes ne peuvent se soustraire à ces enjeux sous prétexte qu'ils n'appartiennent pas à leur champ de compétence. Au contraire, elles disposent d'outils pour y faire face et la population ne s'attend pas à moins de leur part.

Il s'agit pour cela d'améliorer les conditions piétonnières et de transport en commun ((fiabilité, ponctualité, régularité) confort, fréquence, courtoisie, rangement des bicyclettes, etc.), mais aussi d'instaurer des contraintes à l'usage des véhicules privés (coût et réglementation du stationnement, rétrécissement de la chaussée, limitation de la vitesse, présence policière accrue, etc.) et de faciliter d'autres modes de déplacement (stationnement en périphérie, navette, réseau cyclable utilitaire, autopartage, etc.). Ainsi, la Ville a également la responsabilité de faciliter l'intermodalité, d'encourager les transports alternatifs et d'étudier la possibilité de rendre certaines sections de la ville piétonnières, ce qui connaît beaucoup de succès auprès de la population et des touristes, et qui satisfait également aux objectifs des commerçants.

6. Assurer la cohérence entre les objectifs de qualité de vie et la promotion des attraits touristiques (Plan vert, bleu, blanc)

Le Plan vert, bleu, blanc donne la préséance au volet Récréation et pose en deuxième place celui de la Santé et de la qualité de vie. Comme il a été mentionné plus haut à propos du Plan de mobilité durable, le Conseil de quartier de Montcalm pense qu'il devrait plutôt privilégier les défis de santé publique et de qualité de vie des résidants. Avant de concevoir des aménagements de plein air pour attirer davantage de touristes, la Ville devrait d'abord se préoccuper de satisfaire aux besoins des résidants.

Par exemple, le concept d'écoterritoire invite au développement de projets immobiliers ayant un potentiel écologique intéressant, en prenant en considération la valeur des écosystèmes (construire plus d'étages à condition de réserver plus d'espace à la conservation). Pour créer un milieu de vie pleinement satisfaisant pour les résidants, le conseil pense qu'il est primordial d'assurer les liens entre les voies utilitaires, les voies de circulation de loisir et les voies de villégiature (instauration de corridors écologiques), notamment le lien entre le Bois-de-Coulange et le parc des plaines dans le quartier Montcalm, ce qui n'apparaît pas de la première importance dans un plan aux visées touristiques.

Le conseil tient à souligner qu'il serait important, dans le cadre de l'aménagement du coteau Sainte-Geneviève, de réduire la fragmentation pour en améliorer le potentiel ornithologique et de conserver des préoccupations à l'égard de la protection des écosystèmes, en luttant contre les espèces exotiques envahissantes. Le conseil est également préoccupé par l'état actuel des lieux. Avant même de poursuivre la mise en valeur du coteau, il faudrait s'assurer d'entretenir ce qui a été aménagé.

La ville de Québec présente une offre intéressante pour le cyclisme récréatif. Toutefois, plusieurs lacunes sont présentes en matière de sécurité, ce qui pourrait également empêcher certains cyclistes de les utiliser.

À cet effet, comment peut-on permettre à des piétons et cyclistes (sans oublier les fauteuils roulants, planches et patins à roues alignées et chiens souvent non attachés) de rouler sur une même voie cyclable quand il n'est pas recommandé de le faire sur les trottoirs? C'est à se demander si les créateurs de ces aménagements ont déjà roulé sur un vélo. Nous les mettons au défi de rouler un dimanche sur le parcours du littoral par exemple. Au mieux, la Ville aurait pu s'inspirer du parcours des Anses à Lévis où une voie parallèle à la piste cyclable est réservée aux piétons.

Dans le quartier Montcalm, plus particulièrement le secteur du terrain des sports des plaines où se croisent les réseaux pédestres et cyclistes, la signalisation est déficiente pour assurer la sécurité des marcheurs et des enfants qui jouent dans le parc adjacent.

Par ailleurs, les utilisateurs des pistes cyclables ont aussi des comportements sécuritaires à adopter. À cet effet, la Ville pourrait réaliser des campagnes d'éducation pour les informer d'un code de conduite. Par exemple, s'associer aux écoles pour sensibiliser les jeunes et faire participer les boutiques de sport qui ont un contact étroit et privilégié avec les cyclistes.

Afin d'optimiser l'utilisation des équipements récréatifs saisonniers, il serait également nécessaire d'opter pour une gestion flexible et harmonisée avec le cycle réel des saisons. Par exemple, le nettoyage des pistes cyclables devrait être effectué dès que la température le permet et les piscines extérieures devraient être gardées ouvertes le plus longtemps possible.

Enfin, le conseil de quartier est d'avis qu'il soit pertinent de doter le quartier d'une piscine extérieure adaptée aux besoins des résidants en remplacement ou en complément du bassin existant au parc des plaines et d'imaginer par la même occasion des équipements nordiques qui pourraient être utilisés par la population résidante et éventuellement, être exploités par les touristes.

7. Pour la suite des démarches

Nous souhaitons que ces quelques éléments de réflexion puissent inspirer les décideurs et les groupes de travail, et contribuent au développement d'une ville moderne, agréable à vivre et à visiter, et axée sur le développement durable. Le Conseil de quartier de Montcalm réitère sa pleine et entière collaboration pour

la suite des démarches engagées et pour la mise en œuvre des projets qui en découleront. Soyez assurés que nous suivrons de près les travaux et participerons activement aux prochaines étapes de ces consultations.